Les heures de réunion d'information syndicale sont à déduire des 48 heures de réunions.

Ecole:			
Α			
le			
A Monsieur/Madame I	_'Inspecteur/trice de	la circonscription	
Objet : réunion d'infor	mation syndicale		
Monsieur/Madame L'I	nspecteur/trice		
d'information syndicale la CGT Educ'action 92 mai 1982.	e du 26 janvier 2013 2, conformément aux nsieur/Madame L'Ins	à Nanterre organisée x articles 4 et 5 du déc	participeront à la réunion par SUD Education 92 et cret numéro 82-447 du 23 ion de notre attachement
Nom	Prénom	A déduire de la réunion du	Signature